

MONTREAL – Le Canada a déposé une plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre la Chine qui a imposé des droits anti-dumping sur les exportations canadiennes d'un certain type de pâte de bois.

Les droits, qui commencent à 13 pour cent, ont été imposés à bon nombre d'entreprises dont Tembec (TSX:TMB) et Fortress Paper (TSX: FTP) qui ont exporté pour 317 millions \$ de pâte dissolvante en Chine l'an dernier.

Près de la moitié des 750 000 tonnes de cette pâte produite au Canada — qui sert à fabriquer de la rayonne pour des vêtements et d'autres produits — a été livrée dans ce pays d'Asie.

La Chine a d'abord instauré en novembre 2013 des droits à certains pays dont le Canada, les États-Unis et le Brésil, soutenant que ces importations nuisent à son marché interne de pâte.

En avril, la Chine a rendu les droits permanents: ceux-ci vont jusqu'à 23,7 pour cent pour la pâte de fibres discontinues de viscose en provenance des papetières canadiennes.

Shannon Gutoskie, une porte-parole du ministre du Commerce international Ed Fast, a qualifié les droits de «mesures non fondées et discriminatoires».

Selon les règles du commerce international, le dumping réfère généralement à la vente de biens exportés en-deçà du prix en vigueur dans le pays producteur.

Ottawa cherche à obtenir des consultations pour en arriver à une entente, comme le prévoient les règles de l'OMC.

La Chine a 30 jours pour prendre part aux discussions à moins que les pays ne conviennent d'une autre échéance. Si cette démarche n'est pas fructueuse, le Canada peut requérir la mise

sur pied d'un comité de l'OMC et entreprendre des procédures formelles.

Le secteur canadien de la foresterie a très bien accueilli l'intervention du gouvernement même s'il aurait aimé que la plainte soit logée plus tôt.

«Cela a un impact sur les différentes entreprises et sur les communautés où elles sont situées, alors il y a des emplois et des opportunités économiques ici qui sont affectées. Nous croyons donc qu'une solution rapide est préférable pour tout le monde, bien plus qu'un processus qui s'étire en longueur», a déclaré David Lindsay, président directeur-général de l'Association des produits forestiers du Canada.

Fortress Paper affirme que les droits lui ont coûté environ 20 millions \$ annuellement en revenus perdus.

L'entreprise ajoute que les droits ont mis en danger des milliers d'emplois dans l'industrie, incluant plus de 300 à son usine spécialisée dans cette pâte, située à Thurso, au Québec.

Les droits plus élevés ont «dans les faits gelé l'expansion» de l'entreprise et l'ont forcée à mettre sur la glace pour une période indéfinie un projet de conversion à son usine de cellulose de Lebel-sur-Quévillon, au Québec.

«Tembec espère qu'un dialogue entre le Canada et la Chine mènera sous peu à une résolution du conflit», a pour sa part affirmé James Lopez, président et chef de la direction de l'entreprise, par voie de communiqué.

Cet article [Pâte: le Canada loge une plainte contre la Chine auprès de l'OMC](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Pâte le Canada loge une plainte contre la Chine auprès de l'OMC

Écrit par L'actualité

Jeudi, 16 Octobre 2014 01:04 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [Pâte le Canada loge une plainte contre la Chine auprès de l'OMC](#)